



Conduite des personnes âgées

Par **Didine76**, le **15/11/2009** à **18:47**

Bonjour,

Mon grand-père, âgés de 80 ans, conduit toujours malgré sa mauvaise vu et nos essais de le disuadés de prendre sa voiture.

Une amie m'a dit qu'il fallait absolument qu'on lui retire sa voiture, car en cas d'accidents nous serions pénalement responsable, allant même jusqu'à devoir "payer toute notre vie" les indemnenités aux victimes !!

Pouvez-vous m'en dire plus sur notre responsabilité envers lui (moi et mes parents)?

Y-a-t-il un moyen de lui faire passer une viste pour être sure qu'il est en état de conduire, pour ne pas mettre la vie des autres en danger ?

Merci Beaucoup !